

Mot de la présidente

En avril ne te découvre pas d'un fil! Qui ne connaît pas cet adage? On y fait davantage allusion au fait de ne pas délaissier trop rapidement nos chauds habits hivernaux pour porter des vêtements plus légers et laisser notre peau plus exposée au soleil printanier.

J'aurais le goût cette année d'amener cette maxime populaire vers un autre horizon, celui du masque chirurgical qui couvre notre visage depuis tant de mois. Que faut-il apprendre et retenir de la pandémie? Bien entendu, nous avons été tellement encadrés par les diverses mesures sanitaires, certaines efficaces, d'autres plus questionnables, que nous en avons un haut le cœur seulement que d'en entendre parler. Je ne suis pas là pour vous faire une quelconque leçon de morale. Je ne suis ni médecin, ni immunologue, ni infectiologue, ni spécialiste de la santé. Par contre, mon expérience personnelle des deux dernières années m'a permis de constater les réels bienfaits du port du masque et de la distanciation. Que ce soit en lien avec la Covid, mais aussi pour l'ensemble des maladies qui se transmettent par les contacts : grippe, rhume, gastro pour ne nommer que les plus populaires. Rien...depuis deux ans...rien! Cela fait deux ans que je n'ai pas été malade, moi qui passe mon temps à avoir des rhumes et toutes les maladies se terminant en « ite » allant d'otite à pharyngite!

Donc, oui, le port du masque sera peut-être facultatif, libre à chaque individu d'en faire bon usage. Et si nous en profitons pour le porter lorsque nous avons des symptômes (nez qui coule, toux) afin de limiter les possibles contagions à notre entourage. Est-ce que cela pourrait s'appeler de la responsabilisation individuelle permettant une meilleure vie en société? Penser à se protéger pour protéger celles et ceux qui nous côtoient, n'est-ce pas la base même de l'entraide?

Isabelle Larouche, présidente



Les 3 maillons du logo de la CSN représentent l'autonomie, la démocratie et la solidarité. Soyons fiers d'être CSN, êtes-vous prêts pour la prochaine négociation?

Informations importantes

- ✓ 3 au 9 avril : Semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés
- ✓ 6 avril : Assemblée informative sur la plateforme Teams
- ✓ 13 avril au 13 mai : inscription activité familiale
- ✓ 24 au 30 avril : Semaine du personnel administratif
- ✓ 27 avril : Journée internationale des secrétaires
- ✓ Concours activité « Quelle est votre meilleure recette familiale? » **RETOUR OBLIGATOIRE** au plus tard le 13 mai 2022.



Deux semaines à souligner

- ❖ 3 au 9 avril : Semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés
- ❖ 24 au 30 avril : Semaine du personnel administratif

Parlons d'abord de nos techniciens en éducation spécialisés, des travailleuses et des travailleurs qui sont des acteurs essentiels dans le réseau de l'éducation. Travaillant avec plusieurs types de clientèles ayant des besoins particuliers, ils aident au rayonnement de ces élèves en leur fournissant les outils et ressources nécessaires pour se développer. Du 3 au 9 avril, prenez le temps de les remercier pour leur excellent travail au quotidien!

Quelques semaines plus tard, nous soulignons l'apport exceptionnel de l'ensemble du personnel administratif dans tous nos établissements. Vous êtes le point central dans nos écoles et divers services. Vous êtes sollicités autant par la clientèle que par tous les adultes qui œuvrent en éducation. De par votre implication, votre professionnalisme et votre grande efficacité vous réussissez à faire briller celles et ceux qui vous entourent. Du 24 au 30 avril, que diriez-vous de leur indiquer combien vous être fier d'eux et qu'ils sont indispensables dans nos écoles!

Aux TES et au personnel administratif, MERCI du fond du cœur!

Isabelle Larouche, présidente
Julie Émond, vice-présidente adaptation scolaire
Patrick Chartier, vice-président secteur général



Assemblée informative

C'est le mercredi 6 avril qu'aura lieu, en TEAMS, une assemblée informative pour faire le tour des modifications et ajouts de la convention collective 2020-2023. Certaines clauses auront un impact direct lors des prochaines séances d'affectation.

Nous vous recommandons fortement d'y assister afin d'être au courant et limiter le nombre de questions avant et pendant les séances.

Aucune inscription, il suffit de vous brancher via TEAMS en cliquant sur le lien dès 18 h 30, nous débuterons à 18 h 45.

Cliquez sur ce lien

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ODJhZjk4NzgtZWJjOC00NTdiLWI4NjAtNjA5ZmZkNWU1MDU1%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22e77673e3-a72d-4b49-9e4c-75f821c96735%22%2c%22Oid%22%3a%221441357a-6817-4d11-8acf-1cd7d730f030%22%7d

Isabelle Larouche, présidente

Informations plancher

20 h

Nous avons fait le recueil des tâches effectuées cette année chez le personnel éducateur ayant un poste plancher 20 h. Les tâches sont conformes au projet d'entente et aucune plainte n'a été rapportée aux Ressources humaines depuis la présente rentrée scolaire.

Nous attendons un suivi pour la reconduite ou non du projet, plus de détails à venir!

Isabelle Larouche, présidente
Diane Lavoie, vice-présidente
SDG



De nos jours, les réseaux sociaux sont bien davantage que des moyens de communications. C'est un loisir pour plusieurs et un exutoire pour d'autres. Attention cependant à ne pas se créer dans le monde virtuel, des problèmes qui seront bien réels.

Tout d'abord, précisons que dans la vie comme sur les réseaux, le respect est de mise. Si nous vivons une problématique avec quelqu'un que nous connaissons, il vaut mieux régler le conflit en personne, en privé et pacifiquement. S'il s'agit d'une décision du gouvernement qui nous déplaît, nous pouvons manifester notre désaccord, mais en restant courtois.

Enfin, n'oublions pas que nous sommes liés par un devoir de loyauté envers notre employeur. Il vaut mieux y réfléchir à deux fois avant de le critiquer sur les réseaux, passer un commentaire sur des élèves, des parents, des collègues ou même donner notre avis sur les fermetures d'école.

Des commentaires inappropriés pourraient nous entraîner des sanctions au travail. Autant être prudents et s'abstenir!

Dans ses **Règles d'encadrement pour une utilisation adéquate des médias sociaux**, le Centre de services a établi plusieurs balises. Il demande, entre autres : de respecter la législation en vigueur, notamment la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec et le Code criminel, de s'abstenir de propos sarcastiques, diffamatoires, haineux, racistes, xénophobes, homophobes, disgracieux ou injurieux, de s'abstenir de prise de position partisane ou concurrentielle. Il ajoute également qu'il ne tolérera aucune vulgarité.

Il va de soi que notre employeur s'attend à la même chose de nous en tant qu'utilisateurs. Nous ne cessons pas d'être des employés du Centre de services quand nous sommes derrière notre écran.

Vous pouvez adresser des critiques à vos supérieurs hiérarchiques, mais en privé et avec respect. N'oubliez pas que votre syndicat est là pour vous appuyer dans ces démarches, si la situation se complique.

Pour conclure, rappelons que l'intimidation, le dénigrement, les menaces, l'incitation à la violence ou à la haine sont des actes criminels punis par la loi, que ce soit sur Internet ou ailleurs.

Stéphane Rostin-Magnin, 1^{er} vice-président

Les règles d'encadrement pour une utilisation adéquate des médias sociaux du Centre de service se trouvent sur son site web : <http://www.csdecou.qc.ca/wp-content/uploads/2012/12/Politique-dutilisation-des-m%C3%A9dias-sociaux.pdf>

Gagnants du concours entre école



Nous désirons remercier les écoles qui ont participé au Concours entre école, vos textes et vos photos nous ont bien divertis!

Ce sont donc 7 candidatures que nous avons reçues : Centre de Formation professionnelle Maurice-Barbeau, De la Salle, Saint-Louis-de-France I, Rochebelle pavillon Gilles-Vigneault, St-Mathieu, Filteau et Les Sources.

Vous pouvez visionner le tirage en direct de notre page Facebook. Alors, roulement de tambour pour nos 3 écoles gagnantes par tirage au sort : De la Salle, Rochebelle pavillon Gilles-Vigneault et Filteau!

Nous communiquerons avec les personnes responsables, celles nous ayant fait parvenir les candidatures afin de déterminer avec vous une date pour un souper au restaurant Rascal. Il faudra obtenir la liste du personnel présent lors de ce souper.

Félicitations aux gagnants et merci à tous pour votre participation !

Comité exécutif

De la Salle



Rochebelle, pavillon Gilles-Vigneault



Filteau



**Syndicat du Personnel De Soutien
Scolaire Des Découvreurs (CSD)**

Téléphone : 418 653-5965

Télécopieur : 418 653-6545

syndicat@spssdd.com

www.spssdd.com

<https://www.facebook.com/spssdd.spssdd>